



Hannut, le 22 août 2019

PRESENTS : M. E. DOUETTE, Bourgmestre de Hannut - Président ;
MM. P. GUILLAUME, Bourgmestre de Braives, D. SERVAIS, Bourgmestre de Geer, P. MORDANT,
Bourgmestre de Donceel, H. JONET, Bourgmestre de Verlaine, ~~Y. KINNARD, Bourgmestre de Lincent~~, J-M
DAERDEN, Bourgmestre d'Oreye, T. MISSAIRE, Bourgmestre de Remicourt, ~~T. COURTOIS,~~
~~Bourgmestre de Wasseiges~~, et Mme B. MOUREAU, Bourgmestre de Berloz, conseillers de la Zone de
secours de Hesbaye ;
M. le Major, M. DUVIVIER, Commandant de la Zone de secours 1, avec voix consultative ;
Mme A. DISTEXHE, Secrétaire de séance.
INVITÉS : Mr F. BERTRAND, Bourgmestre f.f de Burdinne et Capitaine Y. PAQUOT
EXCUSES : E. CARTUYVELS, Bourgmestre de Faimés et J. CHABOT, Bourgmestre de Waremme

Le Président ouvre la séance à 11h45

Procès-verbal de la séance du Conseil de Zone du 22/08/2019

Les Membres du Conseil marquent leur accord pour que les points suivants soient ajoutés en urgence au Conseil de ce jeudi 22 août 2019 :

- 1) Personnel - recrutement d'un(e) comptable spéciale – désignation d'un directeur financier comme membre du Jury – Décision*
- 2) Cahier des charges autopompe + accessoires – Décision*

Séance publique :

Approbation du PV de la séance du jeudi 18 juillet 2019

Informations

- A. Prend connaissance du courrier du Gouverneur approuvant les décisions du Collège de zone du 20 juin 2019 sans remarques ;
- B. Prend connaissance du courrier du Gouverneur approuvant les décisions du Conseil de zone du 20 juin 2019 sans remarques ;
- C. Prend connaissance du courrier du Gouverneur approuvant les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire 1/2019 sans remarques.

1. Personnel - recrutement d'un(e) comptable spéciale – désignation d'un directeur financier comme membre du Jury – Décision

- Vu la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ;
- Vu l'Arrêté Royal du 19 avril 2019 sur la comptabilité des Zones de secours ;

Vu l'Arrêté Royal du 10 juin 2014 fixant l'allocation de mandat du commandant d'une zone de secours et les limites de l'indemnité du comptable spécial ;
Vu l'Arrêté Royal du 29 juin 2014 fixant les règles applicables au comptable spécial de la zone de secours ;
Considérant la décision du Conseil de zone du 18 juillet 2019 ;
Considérant qu'il sied de pouvoir faire appel à un expert dans la cadre de l'épreuve de recrutement ;
Considérant que contact a déjà été pris et qu'un directeur financier (Mme M. Mathieu Directeur financier de la commune et du C.P.A.S. de Marche-en-Famenne) a marqué son accord quant à sa participation en cette qualité dans le cadre du recrutement ;
Vu l'appel à candidatures publié par l'UVCW et diffusé aux Directeurs généraux des communes et provinces ainsi que du Gouverneur et durant la période du 23 juillet 2019 au 15 septembre 2019 ;
Vu la décision du Collège de ce jour ;

Les Membres du Conseil décident de désigner Mme M. Mathieu, Directrice financière de la commune et du C.P.A.S. de Marche-en-Famenne, comme membre du jury.

Délibération

2. Cahier des charges autopompe + accessoires – Décision

Les Membres du Conseil décident d'arrêter le marché autopompe et accessoires. Ils approuvent également le cahier des charges de l'autopompe et accessoires tel que modifié et la procédure y relative.

Délibération

Séance à huis-clos :

Informations

La séance prend fin à 12h30

Approuvé en séance du Conseil de zone du 26.09.2019

Le Commandant,
Major M. DUVIVIER



La Secrétaire de séance,
A. DISTEXHE



Le Président,
E. DOUETTE

